

**Le Comité régional du tourisme (CRT) Paris Île-de-France indique que la fréquentation hôtelière du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 a été quasi-similaire à celle de la période d'avant crise sanitaire\*. Subissant toujours les effets de cette dernière, l'activité a repris. Comment l'emploi a-t-il réagi à ce retour à la normalité dans ce secteur très exposé ?**

(\* ) Pré-bilan de l'activité touristique 2022 à Paris Île-de-France disponible sur le site [visitsparisregion.com](http://visitsparisregion.com).

### ■ Une concentration des effectifs au centre de la région

Le secteur de l'hébergement emploie plus de 59 900 salariés, soit 1,2 % des effectifs salariés du secteur privé d'Île-de-France. La région parisienne totalise 22,3 % des effectifs nationaux dans ce secteur. Il est composé de quatre sous-branches dont la principale - hôtels et hébergement similaire - concentre 85,2 % des emplois franciliens.

Les établissements de rattachement des salariés sont situés majoritairement à Paris (55,4 %) et représentent 66,3 % de l'emploi total de la région. Si l'on ajoute la petite couronne, ce sont près de 83,6 % des emplois du secteur qui sont au cœur de la région. Cette répartition de l'activité concentre également les risques en cas de crise, en considération de l'attractivité touristique nationale et internationale de la capitale.

La médiane du nombre de salariés par entreprise se situe à 7 et l'emploi des salariés est majoritairement le fait des PME (59,3 %).

### ■ Un secteur qui reste convalescent après le choc de la crise sanitaire

Le nombre de salariés travaillant dans le secteur de l'hébergement avait augmenté de façon régulière de 2010 à 2019 passant de 55 000 à plus de 61 000 salariés. Les conséquences de la crise sanitaire ont été particulièrement importantes pour le secteur. L'absence de touristes internationaux et la diminution du nombre d'événements de grande ampleur ont eu pour conséquence une chute du nombre de nuitées. Malgré un recours important au chômage partiel, ce secteur qui utilise beaucoup de contrats à durée déterminée a dû ajuster ses effectifs. La chute de l'emploi avait été rapide et importante, le point bas ayant été atteint à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec 52 500 salariés. L'amélioration de la situation sanitaire a permis au secteur de rebondir à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2022. Il a depuis retrouvé son niveau de 2018 et n'est plus qu'à 2 500 salariés de son record d'emploi.

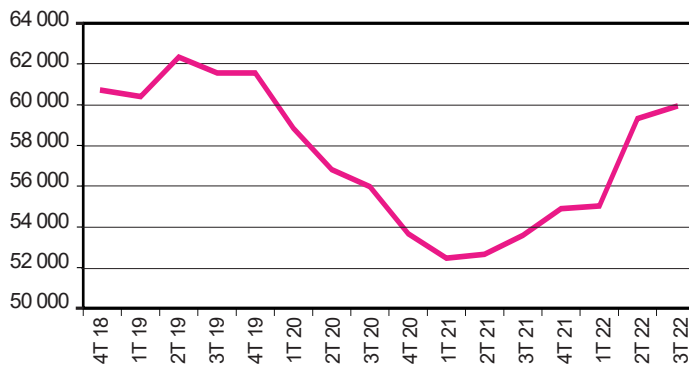
L'importance de cette crise sanitaire pour l'hébergement a particulièrement pu être mesurée au niveau de la masse salariale cette dernière ayant bondi de 69,8 % sur un an cumulé. Elle est ainsi revenue à un niveau comparable à celui de 2018.

### ■ Un recours moins important au CDD inférieur à un mois

Les neuf premiers mois de l'année 2022 montrent une dynamique de l'embauche portée par une hausse des DPAE en CDI par rapport à la période équivalente de 2019. Dans le même temps, le recours au CDD inférieur à un mois est moins important qu'avant crise. L'évolution de la législation pourrait expliquer cette utilisation plus raisonnée des contrats courts. En effet, le dispositif de bonus-malus assurance chômage vise à inciter les entreprises à allonger la durée des contrats de travail et éviter un recours excessif aux contrats courts, en se basant sur leur taux de séparation. Ce dernier correspond au nombre de fins de contrats de travail ou de missions d'intérim assorties d'une inscription à Pôle emploi, rapporté à l'effectif annuel moyen.

### Fluctuation des effectifs salariés

Nombre de salariés



Sources : Urssaf

### Masse salariale, effectifs et établissements dans l'hébergement

	À Fin 3 <sup>e</sup> trim. 2022	Évolution 3T22/3T21 <sup>(2)</sup>	Évolution 3T22/3T17 <sup>(2)</sup>
Masse salariale <sup>(1)</sup>	1 784	+ 69,8 %	+ 6,9 %
Effectifs	59 906	+ 11,8 %	+ 1,1 %
Établissements <sup>(3)</sup>	4 249	+ 0,8 %	+ 3,9 %

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Sources : Urssaf

### Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur les 9 premiers mois 2022 (en milliers)

	CDI	CDD longs	CDD courts
Hébergement	24,8	12,2	273,1
Poids Hébergement	8,0 %	3,9 %	88,1 %
Poids du Secteur Privé	19,6 %	11,0 %	69,4 %

Sources : Urssaf

### — À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont non désaisonnalisées. Le champ de l'étude est délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 55 - Hébergement qui comprend 4 sous-classes. Le secteur comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs mais également la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée destinés à des étudiants, à des travailleurs, etc.